



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 septembre 2022

RECONVERSION PROFESSIONNELLE : ET SI VOUS DEVENIEZ GREFFIER ?

Les inscriptions au concours de greffier 3^{ème} voie sont ouvertes du 15 septembre au 17 octobre 2022. Mis en place en 2019, ce nouveau mode de recrutement permet de diversifier les profils des candidats se présentant aux concours de greffier, dans la mesure où ils justifient d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans le domaine juridique.

LE METIER DE GREFFIER : garantir le bon fonctionnement du service public de la justice

Maillon essentiel du fonctionnement de la justice, le greffier collabore au quotidien avec les magistrats. Spécialiste de la procédure, il est garant de l'authenticité des actes juridictionnels, et tout acte accompli en son absence peut être frappé de nullité.

Le greffier a un rôle indispensable : il enregistre les affaires, prévient les parties des dates d'audience et de clôture, prépare les dossiers pour les magistrats, prend note du déroulement des débats, rédige les procès-verbaux et met en forme les décisions.

Dans le cadre d'un service d'accueil et d'informations générales du public, le greffier est chargé de renseigner, d'orienter et d'accompagner les usagers dans l'accomplissement des formalités ou procédures judiciaires.

Ce métier offre une rémunération évolutive ainsi qu'une grande diversité de missions, en collaboration avec l'ensemble des services de la Justice, une formation tout au long de la carrière et d'importantes perspectives d'évolution (chef de service, greffier principal, directeur des services de greffe, magistrat).

ÉVOLUTION & RÉMUNÉRATION



Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux
Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.iustice.gouv.fr/presse

Le concours

Le concours comporte une **épreuve écrite d'admissibilité**, qui consiste en la rédaction d'une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement. Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages (durée : 4 heures ; coefficient : 4).

S'agissant de l'**épreuve orale d'admission**, elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer les fonctions de greffier, ses motivations et ses qualités personnelles. L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques (durée : 25 minutes maximum, dont 5 minutes maximum d'exposé ; coefficient 4).

La formation

A l'issue du concours, le candidat suivra une **formation de 12 mois** alternant entre scolarité à l'Ecole nationale des greffes de Dijon et stages en juridictions.

Le choix des postes s'effectue en fin de formation en fonction du rang de classement des stagiaires à partir d'une liste des postes nationale établie par l'administration.

Pour déposer une candidature, il est nécessaire de remplir notamment les conditions suivantes

- Être de nationalité française
- Justifier de 4 ans d'activités professionnelles exercées dans le domaine juridique et comparables à celles des greffiers des services judiciaires (ex : assistants juridiques dans un cabinet d'avocats ou au service contentieux d'une entreprise, mais aussi responsable - y compris bénévole - d'une association ou membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale...), sans condition d'âge ou de diplôme.

Calendrier prévisionnel

- Date d'ouverture des inscriptions : 15 septembre 2022
- Date de clôture des inscriptions : 17 octobre 2022 à 23h59 (heure de Paris)
- Epreuve écrite : 16 novembre 2022
- Résultats d'admissibilité : 12 décembre 2022
- Epreuve orale : à partir du 9 janvier 2023
- Résultats d'admission : 20 janvier 2023

Informations et inscriptions

<https://lajusticerecrute.fr/troisieme-concours-greffier>